

## SEANCE ORDINAIRE DU 2 AOUT 2018

L'an deux mil dix-huit, le 2 août à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel PERDUCAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juillet 2018

Présents : MM. PERDUCAT D., FAYE J-P., PONS G, SUDRON F., MALET P., PEYRISSAGUET J-J., SIMON P., WERTHMANN G. ;

Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., GLANGEAUD D., RIGOUT D. ;

Excusés : MM. PIQUEREL O., RABOISSON T, RIBOULET J., Mmes CHABANAT C., LEVENTOUX H., MONVILLE D., SIMON I. ;

M. Jean RIBOULET a donné procuration à M. Jean-Pierre FAYE ;

Mme Christine CHABANAT a donné procuration à Mme Mélanie PLAZANET ;

Mme Dominique MONVILLE a donné procuration à Mme Delphine RIGOUT ;

M. Philippe SIMON a été élu secrétaire.

### ORDRE DU JOUR :

- 01/ EPICERIE SOCIALE – AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX
- 02/ TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE
- 03/ RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – ATTRIBUTION DU LOT PLATRERIE / ISOLATION
- 04/ AILE SUD DU VIEUX COLLEGE - VENTE A LA SCI P.E.L.
- 05/ BUDGET CHAUFFERIE BOIS – AVENANT A LA LIGNE DE TRESORERIE
- 06/ EXTENSION DE LA HALLE DES SPORTS – FONDS DE CONCOURS
- 07/ REAMENAGEMENT D'UN PARKING AVENUE DE VERSAILLES – DEMANDE DE SUBVENTION
- 08/ REFECTION DE VOIRIE AVENUE JULES FRAISSEIX – DEMANDE DE SUBVENTION
- 09/ AMENAGEMENT D'UN PUMPTRACK – DEMANDE DE SUBVENTION
- 10/ COMMUNE TOURISTIQUE – DEMANDE DE CLASSEMENT
- 11/ FEDERATION H-V DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - ADHESION

### 1/ EPICERIE SOCIALE – AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

VU LA REGLEMENTATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS,

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement d'une épicerie sociale, il convient de passer les avenants ci-après :

#### Lot n° 3 : Menuiseries bois - avenant n°1

Montant initial : 25 870,79 € HT

Moins-value d'un montant de 5 590,76 € HT

*Objet de l'avenant :*

Ø - Value pour fourniture et pose d'un châssis vitré

Ø - Value pour réfection d'un escalier

Ø - Value pour création d'une trappe d'accès

Ø + Value pour fourniture et pose de tablettes, d'un plan de travail

Ø + Value pour fourniture et pose d'habillages en bois

**Nouveau montant du marché : 20 280,03 € HT**

#### Lot n° 8 : Electricité – Courants forts et faibles - avenant n°2

Montant initial : 17 198,12 € HT

Plus-value d'un montant de 157,81 € HT

*Objet de l'avenant :*

Ø + Value pour fourniture et pose d'un radiateur électrique

Ø + Value pour fourniture et pose d'une sonnette

Ø + Value pour câblage sur vidéophone intérieur

**Nouveau montant du marché : 17 355,93 € HT**

Le Conseil Municipal délibère et, considérant la nécessité de réaliser ces travaux décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

## **2/ TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire indique qu'une consultation d'entreprises a eu lieu, conformément au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le cadre du programme de réfection de voirie pour 2018, à savoir :

VC 55 boulevard d'Aygues Vives (partie aval), VC 55 rue Monte à Château, VC 31 de la Chapelle St Clair à RD 112, VC 33 route de Raymond, VC 10 de RD 979 à Claud, VC 41 avenue du Point du Jour, allée du Garigliano.

Les entreprises COLAS Sud-Ouest, EUROVIA et SIORAT ont été consultées.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des trois propositions, délibère et décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre présentée par la société EUROVIA pour un montant de 57 200,80 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

## **3/ RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – ATTRIBUTION DU LOT PLATRERIE / ISOLATION**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de restructuration de l'école primaire, et suite à la procédure de mise en concurrence, 3 lots avaient été déclarés infructueux.

Il a donc été procédé à une consultation d'entreprises afin de pourvoir les lots concernés.

Monsieur le maire présente l'unique offre déposée pour le lot n°4 « Plâtrerie - Isolation » :

- Entreprise Arnaud : 68 045,75 € HT

Le Conseil Municipal, vu la réglementation sur les marchés publics et après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la commission, délibère et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	ESTIMATIFS	HT	TTC
4	PLATRERIE - ISOLATION	ARNAUD SARL	61 600,00 €	68 045,75 €	74 850,33 €
	<b>TOTAL</b>		<b>61 600,00 €</b>	<b>68 045,75 €</b>	<b>74 850,33 €</b>

## **4/ AILE SUD DU VIEUX COLLEGE - VENTE A LA SCI P.E.L.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition établie par la SCI P.E.L. dont le siège est à LE VESINET (78110), 7 avenue Georges Bizet portant sur l'acquisition de deux immeubles appartenant à la Commune et situés 21 et 23 rue des Ursulines. Cette opération de rénovation de l'aile du Vieux Collège permettra de lui rendre sa cohérence architecturale d'origine et de réhabiliter l'ensemble de ces locaux situés au cœur de la ville.

La consultation du service des Domaines a permis d'établir les estimations suivantes :

- l'immeuble situé au numéro 21, parcelle AH n°564, a été estimé à 40 000 €,
- l'immeuble situé au numéro 23, parcelle AH n°565, a été estimé à 43 000 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se conformer à l'avis rendu par le service des Domaines et de céder ces deux biens à la SCI P.E.L. pour un montant de 83 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable à la cession des immeubles situés 21 et 23 rue des Ursulines au profit de la SCI P.E.L. pour un montant de 83 000 €,
- que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **5/ BUDGET CHAUFFERIE BOIS – AVENANT A LA LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle que suite au vote du budget « chaufferie bois et réseau de chaleur » et par délibération du 27 mars 2018, une ligne de trésorerie de 200 000 € a été mise en place pour financer les travaux de construction de la chaufferie et du hangar. Il indique que ce montant s'avère insuffisant au regard de l'avancement des travaux et des paiements à honorer avant perception des subventions à intervenir in fine. Il propose par conséquent de recourir par voie d'avenant à une augmentation de 250 000 € de la ligne de trésorerie sollicitée auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

La commission des finances propose de retenir l'avenant présenté par la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

- Montant : 250 000 €
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 0,79%
- Frais d'avenant : 250 €
- Commission d'engagement : 0,10% du montant
- Echéance : 08/04/2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider l'avenant proposé par la Caisse d'Epargne et d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

---

## **6/ EXTENSION DE LA HALLE DES SPORTS – FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'extension de la Halle des Sports engagé par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, a été inscrite au budget primitif 2018 la création d'un fonds de concours d'un montant de 50 000 euros pour participation au financement des travaux concernés.

Les travaux arrivant à leur terme, il convient de procéder au versement dudit fonds de concours.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'approuver, dans le cadre des travaux d'extension de la halle des sports d'Eymoutiers, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 50 000 euros à la communauté de communes des Portes de Vassivière, conformément à l'inscription au budget primitif 2018 de la commune,
  - de donner pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires et notamment pour signer la convention jointe à la délibération.
- 

## **7/ REAMENAGEMENT D'UN PARKING AVENUE DE VERSAILLES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à l'occasion du chantier de construction d'une chaufferie biomasse en mitoyenneté d'un bâtiment communal situé avenue de Versailles, une dizaine d'emplacements supplémentaires ont été créés sur le côté de l'immeuble ainsi que sur l'esplanade avant, offrant aux personnels du collège voisin une importante aire de stationnement.

Après consultation, l'entreprise EUROVIA a présenté une offre d'un montant de 14 310,70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- retient l'offre présentée par EUROVIA pour un montant de 14 310,70 € HT,
  - autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché, et à solliciter le soutien du Département.
- 

## **8/ REFECTION DE VOIRIE AVENUE JULES FRAISSEIX – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau de chaleur sous l'avenue Jules Fraiseix sont terminés.

Il rappelle que les services techniques municipaux ont effectué durant les vacances d'avril des travaux de modification du réseau d'eaux pluviales, préalablement au passage du réseau de chaleur.

Ces nombreux terrassements en tranchée nécessitent par conséquent de reprendre le revêtement de la totalité de la route.

Les travaux de réfection de la chaussée avenue Jules Fraisseix prévus au marché de construction du réseau de chaleur s'avèrent insuffisants.

Après consultation, l'entreprise EUROVIA a présenté une offre d'un montant de 10 421 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- retient l'offre présentée par EUROVIA pour un montant de 10 421 € HT,
  - autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché, et à solliciter le soutien du Département.
- 

## **9/ AMENAGEMENT D'UN PUMPTRACK – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une piste de vélo « Pumptrack » située en bord de Vienne en aval du pont de la Promenade des Sports. Un Pumptrack est un parcours de vélo fermé avec une succession de bosses rondes (rollers) et de virages relevés. L'idée de base est que l'on ne pédale jamais dans un Pumptrack. On utilise les mouvements de terrain pour pomper grâce à l'action des bras et des jambes.

Le montant de cette opération s'élèverait à 8 000 € HT répartis entre les travaux de décapage et l'aménagement du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au projet d'aménagement d'un terrain de Pumptrack,
  - de solliciter le soutien financier du Département pour mener à bien cette opération.
- 

## **10/ COMMUNE TOURISTIQUE – DEMANDE DE CLASSEMENT**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L.133-11 ;

Vu le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n°2008-884 susvisé.
- 

## **11/ FEDERATION DE LA HAUTE-VIENNE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - ADHESION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune d'Eymoutiers est depuis 2015 adhérente à l'ADMR87, affiliée à l'association des maires ruraux de France.

Il propose de renouveler cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion de la commune d'Eymoutiers à la fédération haut-viennoise de l'association des maires ruraux de France.
-